ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Planification médico-sociale pour les personnes âgées

Vers un renforcement des structures et des prestations permettant le maintien à domicile

Aboutissement d'un long processus commencé en 2006, la planification médico-sociale pour les personnes âgées vient d'être adoptée par le Conseil d'Etat et sera soumise prochainement au Grand Conseil dans le cadre d'un rapport portant modification de la loi de santé. Cette planification répond à un objectif du Programme de législature du Gouvernement, qui tend en effet à promouvoir le développement du maintien à domicile, conformément à la volonté déjà manifestée lors de la création de l'établissement de droit public NOMAD "Neuchâtel organise le maintien à domicile". Pour la première fois dans le canton, une planification globale visant à prendre en compte les besoins des personnes âgées a été élaborée, que les personnes vivent à domicile en ayant recours aux prestations d'aide et de soins à domicile ou qu'elles résident en EMS. La planification proposée tend clairement à un renforcement des prestations permettant le maintien à domicile et, malgré les effets démographiques attendus, à une diminution à terme des lits d'EMS.

Collaboration avec les communes dans la création d'appartements protégés

Le projet du Conseil d'Etat propose le développement de structures dites intermédiaires permettant de retarder le plus tard possible l'entrée en EMS, qu'il s'agisse d'appartements protégés (près de 1000 en plus), de places d'accueil de jour et de nuit (de l'ordre de 400) ou de lits d'hébergement pour des courts séjours (environ 60 en sus). Il s'agit ainsi de répondre aux souhaits clairement exprimés dans ce sens aussi bien par les personnes âgées que par les professionnels de santé interrogés dans le cadre du processus de planification, mais aussi à la hausse des besoins liée principalement à l'augmentation de la durée de vie de la population.

Le développement d'appartements protégés doit se faire en étroite collaboration avec les communes, les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire relevant de leur champ de compétences. De nombreux partenaires institutionnels, mais aussi privés ont déjà fait part de leur intérêt en la matière. L'Etat dispose de son côté déjà aujourd'hui d'un certain nombre d'outils juridiques et financiers pour favoriser la création de ces appartements.

Vers une réduction du nombre de lits en EMS

Parallèlement au développement des structures intermédiaires et des prestations de maintien à domicile fournies principalement par NOMAD et ses partenaires, la planification prévoit une réduction du nombre de lits d'EMS de près de 460 (aujourd'hui,

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 CORINNE.TSCHANZ@NE.CH WWW.NE.CH

environ 2400) à l'horizon 2022 ainsi qu'une spécialisation de ceux restant en psycho-gériatrie, où le besoin va aller en s'accroissant. Il va de soi que le premier constituera un préalable au second.

Soutien aux aidants naturels

En outre, un accent particulier sera mis pour soulager les aidants naturels (famille, proches) qui assument déjà aujourd'hui une grande part des prestations nécessaires à domicile et sans lesquels le maintien à domicile de nombreuses personnes âgées ne serait pas possible. Un recours accru aux structures intermédiaires permettra notamment aux aidants de disposer de temps de répit. Ils pourront également bénéficier de soutien et de formation pour certaines activités. Ils pourront enfin se voir octroyer, sous des conditions qui doivent encore être précisées, une rémunération pour la fourniture de certaines prestations et le temps mis à disposition.

Frein temporaire à l'évolution des coûts

L'application de la planification devrait conduire à une diminution de coûts de 18,5 millions, dont près de la moitié profitera aux personnes âgées et le reste à part presque égale aux assureurs-maladie et à l'Etat. Cela dit, sur le moyen terme, ces effets positifs seront absorbés par l'accroissement des besoins résultant des effets démographiques. Ainsi à l'horizon 2022, c'est à un surcoût de près de 38 millions auquel il faut s'attendre dans le secteur du maintien à domicile et de l'hébergement.

En guise de conclusion, l'objectif de ce projet est ambitieux et il s'agira d'être attentif aux différentes étapes de sa mise en œuvre, dont le terme est prévu en 2022. Ainsi une première étape intermédiaire est prévue en 2017 pour faire le point sur l'avancée du processus de planification et revoir ses axes si besoin est.

- **Le rapport sur la planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel est disponible sur www.ne.ch, rubrique Grand Conseil >Ordres du jour et rapports ou en cliquant sur le lien suivant: http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=35732**

Pour de plus amples renseignements:
Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé et des affaires sociales, tél. 032 889 61 00.

Neuchâtel, le 19 mars 2012